CHARTE DE PRET DES LISEUSES ELECTRONIQUES
Réseau des idées - Médiathèques de Tourcoing

Le prêt d'une liseuse électronique est réservé aux personnes de plus de 14 ans inscrits à la Médiathèque et soumis à la signature de cette **Charte de prêt**.

Modalités de prêt :
Avec votre abonnement et selon les modalités habituelles de prêt d'un document, 18 liseuses sont à votre disposition réparties sur le réseau.

Vous pouvez emprunter 1 liseuse à la fois pour une période de 3 semaines. Le prêt équivaut à celui d'un livre. Les liseuses déjà empruntées sont réservables. La prolongation du prêt est possible uniquement si la liseuse n'est pas réservée par un autre lecteur.
Les liseuses sont chargées avec une moyenne de 50 titres (romans et documentaires, nouvelles, polars, classiques de la littérature, romans fantastiques, textes en langue étrangère…). Plusieurs thématiques sont proposées, n'hésitez pas à consulter le catalogue.
Chaque liseuse contient également un manuel complet d'utilisation.
L'emprunt, le prêt et le retour des liseuses s'effectuent dans la section adulte de la médiathèque concernée. Les explications de démarrage vous seront fournies au moment de l'emprunt.

Toute anomalie ou dysfonctionnement de la liseuse doit être signalé lors de la restitution.
La liseuse possède une autonomie d'environ trois semaines. Le câble USB fourni dans la pochette permet de recharger la batterie à partir d'un ordinateur.

Précautions d'utilisation :
Le matériel (liseuse et pochette) est placé sous la responsabilité de l'usager qui devra respecter les recommandations suivantes :

- Prendre connaissance du manuel d'utilisation (fiche papier jointe et éventuellement manuel numérique).
- Manipuler la liseuse avec précaution.
- Ne pas utiliser d'objets contondants, d'eau ou de détergent.
- Ranger tous les accessoires dans la pochette fournie.
- Ne pas télécharger de nouveaux fichiers sur la liseuse et ne pas supprimer de fichiers déjà chargés.

Pénalités de retard
Comme pour tous les autres documents, rendre la liseuse en retard expose à une suspension de prêt proportionnelle au retard.

Mise en recouvrement
En cas de non-restitution ou de détérioration de la liseuse rendant son fonctionnement impossible, le remplacement à l'identique est préconisé. Au-delà d'un mois de retard, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse et de ses accessoires.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte et je m'engage à :

- respecter le délai de prêt de 3 semaines
- rendre la liseuse dans la médiathèque où elle a été empruntée (ne pas utiliser la boîte de retour)
- restituer la liseuse en l'état avec son matériel d'accompagnement
- ne pas déclarer la liseuse sur mon ordinateur personnel
- ne pas installer de logiciels spécifiques, mettre à jour ou réinitialiser la liseuse
- ne pas utiliser la fonction WIFI
- remplacer à l'identique ou rembourser le coût de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration empêchant le fonctionnement

NOM, PRENOM :

Numéro de Carte Lecteur :

DATE DE PRET :

Signature




